

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

pragmatiques

et déterminés

Pour les commissaires



Olivier BOISTEAUX



Jean-Paul MEGRET



Myriam AKKARI



Lucas PHILIPPE

Pour les commissaires divisionnaires



Alain PEREZ



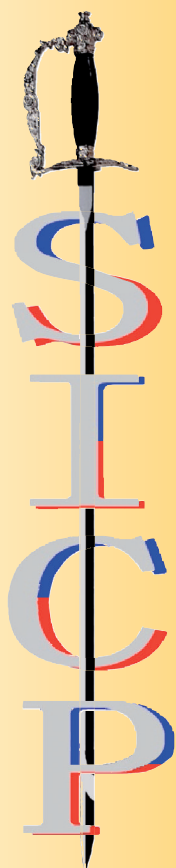
Pierre-François GUERIN



Matthieu CLOUZEAU



Jean-Philippe MADEC



affilié à la CFDT

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
COMMISSION
ADMINISTRATIVE
PARITAIRE
6 MAI 2010

En 2006, par un vote massif en faveur du SICP, vous avez exprimé une forte attente de renouveau et de pluralisme syndical.

Dès lors, le SICP s'est imposé comme un interlocuteur crédible et incontournable et a démontré que la pluralité, reflet de notre diversité, loin d'affaiblir le corps, le rendait plus combatif dans la défense de ses intérêts.

Par votre vote, le 6 mai 2010, vous pouvez concrétiser et pérenniser cette dynamique qui donne enfin aux commissaires de police le pouvoir d'influer sur leur propre avenir !

En seulement trois années, le SICP a prouvé que deux syndicats étaient plus efficaces qu'une seule organisation qui détenait le monopole, et que la coexistence n'entraînait pas la division mais la **multiplication** des actions et de la capacité revendicative du corps.

- ■ ■ Par notre simple existence, nous avons fait changer le paysage syndical sclérosé et atone.
- ■ ■ Par notre action, nous avons réveillé l'inertie de notre corps et de ses représentants.
- ■ ■ Par nos propositions, nous avons mis en avant des divergences d'approche sur la conception de l'exercice de nos fonctions et sur la manière d'aborder l'avenir de notre corps.
- ■ ■ Par notre attitude, nous avons démontré qu'une complémentarité était possible, sans diviser le corps, et nous avons su agir ensemble quand cela s'imposait.

Votez pour le SICP

- ■ ■ En 3 ans de pluralisme syndical, notre corps a connu plus d'avancées qu'au cours des 15 dernières années :

Le SICP a obtenu :

La signature d'un protocole additionnel au protocole « corps et carrières » qui nous accorde des avancées substantielles dont :

- ■ ■ ▶ la revalorisation de l'allocation de service (IRP 1) de **30% sur trois ans** (alors qu'elle avait stagné pendant 10 ans, de 1996 à 2006, avec une revalorisation symbolique de 10% le jour des élections de 2006)
- ■ ■ ▶ la création de 250 postes contractualisés (transformés en postes très difficiles et difficiles « IRP 2 »)
- ■ ■ ▶ la création d'une part variable permettant de moduler à la hausse l'IRP 1 de 40% pour 10% du corps et de 20% pour 20% du corps
- ■ ■ ▶ la création d'un 10^{ème} échelon pour le premier grade, d'un échelon HEB bis pour les commissaires divisionnaires et la transformation des emplois de CG et IG en grades
- ■ ■ ▶ l'augmentation du nombre de postes budgétaires de commissaires divisionnaires pour atteindre le niveau de 710 postes (soit environ 23 postes supplémentaires par an sur cinq ans)
- ■ ■ ▶ le remboursement aux frais réels des déménagements liés aux mutations.

Des dispositions catégorielles pratiques :

- ■ ■ ▶ la reconnaissance d'une mobilité par métier au sein des directions centrales (création d'une liste de postes dédiés à la mobilité promotionnelle)
- ■ ■ ▶ la note sur l'utilisation hors service des véhicules administratifs
- ■ ■ ▶ des notes de service matérialisant le droit à report des jours de repos hebdomadaire (dans la majorité des directions d'emploi).

- ■ ■ Le SICP défend une conception différente du syndicalisme chez les cadres supérieurs de la police nationale : un syndicalisme indépendant, intransigeant et revendicatif mais aussi responsable, pragmatique et constructif.

- ■ ■ ▶ Grâce au SICP, les questions statutaires et indemnitaires sont évoquées sans complexe afin d'améliorer notre vie quotidienne et celle de nos familles.
- ■ ■ ▶ Le SICP défend l'ancrage du métier de commissaire dans les missions de sécurité intérieure à travers un cursus progressif et cohérent, condition *sine qua non* à la reconnaissance d'une véritable expertise en la matière.
- ■ ■ ▶ Le SICP est le seul à rejeter des propositions démagogiques quand elles nous semblent aller à l'encontre des intérêts de l'ensemble du corps au seul profit de quelques-uns (diminution du nombre d'années de 9 à 7 ans pour accéder au grade de CD : proposition exclue du protocole additionnel).
- ■ ■ ▶ Le SICP dénonce les dispositifs technocratiques (**Projet de Performance Individuelle**) qui flattent l'ego d'une minorité et complique le travail quotidien de la plupart d'entre nous. Ces dispositifs ne définissent qu'une approche virtuelle de l'action policière de plus en plus éloignée des réalités auxquelles sont confrontés nos collègues.

Des revendications statutaires toujours nécessaires

- Le SICP ne se contentera pas pour autant du contenu du protocole additionnel au protocole « corps et carrières » comme solde de tout compte car d'autres mesures sont indispensables pour les commissaires de police.

Nous revendiquons :

- ▶ La mise en œuvre de **mesures d'accompagnement de la mobilité professionnelle** :
 - l'instauration d'une **indemnité de résidence** pour tous (qui pourrait prendre la forme d'une IRP 4) en remplacement d'un dispositif de concessions de logement devenu obsolète
 - la création d'une **prime de « rideau »**, l'obligation de reclassement géographique immédiat des conjoints fonctionnaires en cas de mutation...
- ▶ L'allongement de la durée autorisée sur un poste pour passer de 4 ans +1+1 à **8 ans +1+1**.
Cette vision pragmatique de la gestion du corps permettrait de concilier durée d'affectation et équilibre familial et financier.
- ▶ Une approche réaliste et équitable des modalités de mise en œuvre de la part variable de l'IRP (IRP 3). Nous demandons **la semestrialisation de l'attribution de l'IRP 3 telle qu'elle est prévue dans le protocole additionnel et l'abandon des Projets de Performance Individuelle**.
- ▶ L'attribution à chaque chef de service d'un **budget de représentation** digne du positionnement du corps et garant de l'indépendance des collègues vis-à-vis de leurs partenaires dans le respect des règles déontologiques.
- ▶ Afin de toujours mieux prendre en compte les difficultés réellement rencontrées par nos collègues, le SICP demande l'élargissement de l'IRP2 de 50 postes pour les postes très difficiles (majoration de 40%) et de 100 postes pour les postes difficiles (majoration de 20%). Ainsi, certains postes isolés ou dont les contraintes sont mal connues, en province comme en Outre-mer, pourront bénéficier de ce dispositif.

Des propositions sur l'avenir et l'évolution du métier de commissaire

- ▶ Le **SICP** dénonce l'utilisation indigne de l'outil statistique et réclame la mise en place de nouveaux moyens d'évaluation qui privilégient l'action qualitative des services plutôt que leur évaluation purement quantitative à travers quelques agrégats statistiques mal choisis.
- ▶ Le **SICP** défendra un rapprochement Police-Gendarmerie fondé sur la complémentarité intelligente et sur une véritable parité prenant en compte la réalité des avantages et des contraintes de chacune des institutions.
- ▶ Le **SICP** est déterminé à défendre une réforme de la procédure pénale qui intègre prioritairement l'intérêt des victimes et son corollaire, l'efficacité policière. Le SICP s'opposera à toute réforme de nature à paralyser les services d'investigation et à déposséder les commissaires de leur rôle dans ce domaine.
- ▶ Enfin, le SICP entend défendre farouchement les intérêts des commissaires et refusera toute idée de fusion avec le corps des officiers, y compris dans sa version la plus sournoise à travers la remise en cause de l'accès à notre corps par la voie du concours externe.

Commissaire par passion ...syndicaliste avec raison.

Je vote SICP !

Le SICP est affilié à la CFDT

Le SICP est devenu membre de la fédération CFDT Interco afin de pouvoir participer aux élections professionnelles, l'affiliation à un syndicat représentatif reconnu étant une condition indispensable pour présenter une candidature.

Cette fédération, forte de plus de 50.000 adhérents appartenant tant à la fonction publique d'État ou territoriale qu'à certains secteurs privés, œuvre pour défendre les intérêts professionnels de chacun dans le respect de ses valeurs fondamentales.

La Fédération Interco CFDT défend notamment les fonctionnaires des Affaires Étrangères, de la Justice et des Affaires Sociales. Elle siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique ainsi qu'au CTP Ministériel de l'Intérieur, forte de ses résultats dans les Préfectures et en Administration Centrale.

La fédération a accueilli en son sein le SICP pour permettre au pluralisme syndical de jouer pleinement, en lui garantissant une totale indépendance de fonctionnement.

**Pour une nouvelle
défense
des commissaires !**

Votez SICP !



Fédération Interco CFDT
47/49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

SICP
59 rue de Clignancourt
75018 Paris

Né en mars 2006, le SICP a créé une véritable surprise quelques mois plus tard en rassemblant 36% des suffrages aux élections de novembre 2006, remportant ainsi 2 des 5 sièges en CAP, instance où se jouent la carrière et l'avenir des commissaires.

Ce vote massif traduisait une attente très forte de nos collègues pour une véritable activité syndicale pugnace, dynamique, équitable et indispensable dans un corps dont la situation statutaire se délitait au regard, notamment, des avancées significatives du corps de commandement.

Il exprimait un ras le bol du corps de conception et de direction face au vide sidéral de la représentativité syndicale de l'époque.

Le pluralisme syndical né de cette élection a créé une dynamique salvatrice qui a permis, en trois ans, d'obtenir beaucoup plus qu'au cours des 15 années précédentes. Le SICP a démontré, durant ces trois années, qu'il était bien plus qu'une simple force de contestation. Il est aujourd'hui une véritable force de proposition crédible, passionnée, reconnue, intransigeante et professionnelle.

Il a su marquer ses différences sur des sujets de fond et sur sa conception du métier de commissaire ainsi que son avenir.

Mais en rejetant toute polémique stérile et en ne refusant jamais de mener des actions communes avec le syndicat "historique" quand les sujets le justifient, le SICP a su prouver que les craintes de division au sein de notre corps n'étaient pas fondées.

L'administration n'est bien évidemment pas satisfaite de cette dualité d'acteurs et aimerait revenir à l'époque bénie d'un syndicat unique et docile.

Il est donc fondamental que le vote du 6 mai 2010 nous permette de continuer à faire vivre une action syndicale forte, dynamique et plurielle.

Les enjeux sont cruciaux pour l'avenir de notre corps : rapprochement Police-Gendarmerie, police d'agglomération, réforme de la procédure pénale, allongement de la durée d'activité, velléités du corps de commandement... Autant de thèmes qui nécessitent un dynamisme syndical de tous les instants que seule l'existence du SICP est à même de garantir.

Enfin, l'action syndicale représente aussi la défense des intérêts personnels de chacun d'entre nous, au sein des CAP de mutation et d'avancement comme des conseils de discipline. Qui peut encore prétendre aujourd'hui que le fonctionnement antérieur, sur fond de monolithisme syndical, permettait à chacun d'entre nous d'être correctement défendu ? Sans l'aiguillon d'une concurrence saine et loyale, un syndicat unique n'avait en effet aucun intérêt à s'opposer à l'administration quand les propositions de celle-ci allaient, de toute façon, obligatoirement se porter sur l'un des ses propres adhérents ! Cette situation, qui facilitait les petits arrangements entre amis, est aujourd'hui terminée ! Alors, ne permettez pas qu'elle revienne au goût du jour et nous plonge dans le moyen-âge syndical !

**Aussi, le 6 mai 2010, par votre vote, confirmez votre volonté
d'un pluralisme équilibré, fort et dynamique.**

*Le 6 mai 2010, pour que la voix des commissaires compte,
nous comptons sur votre voix.*

Le président du SICP
Olivier BOISTEAUX